

Dix principes de sciences participatives

Les sciences participatives sont un concept flexible qui peut être adapté et appliqué dans de nombreuses situations et disciplines. Les déclarations ci-dessous ont été développées par le groupe de travail «Echanger les bonnes pratiques et renforcer les capacités » de l'European Citizen Science Association, mené par le Muséum d'Histoire Naturelle de Londres, avec la contribution de nombreux membres de l'Association, afin d'établir les principes clés que nous considérons, en tant que communauté, comme sous-tendant les bonnes pratiques en matière de sciences participatives. Cette traduction a été réalisée par Gregoire Lois, G rald Mannaerts and Romain Julliard, Natural History Museum, Vigie-Nature, Paris, et Marc Lipinski.

1. **Les projets de sciences participatives impliquent des citoyens de fa on active dans un processus de nature scientifique qui g n re de nouvelles connaissances ou une meilleure compr hension de ce processus.** Les citoyens jouent un r le significatif dans les projets dans lesquels ils peuvent s'investir en tant que contributeurs, partenaires ou chefs de projet.
2. **Les projets de sciences participatives apportent v ritablement quelque chose   la science.** Par exemple, en fournissant une r ponse   une question de recherche, en  clairant   travers l'am lioration des connaissances, **des d cisions de gestion ou des politiques environnementales.**
3. **Aussi bien les chercheurs que les citoyens tirent b n fice de leur participation   ces projets.** Citons parmi ces r tributions : la publication de r sultats de recherche, l'acquisition de connaissances, le plaisir personnel   participer, la contribution   l'int r t g n ral, la satisfaction de produire de la connaissance scientifique, notamment pour des questions locales, nationales ou internationales   travers lesquelles cette connaissance peut influencer sur les politiques publiques.
4. **S'ils le souhaitent, les participants citoyens peuvent s'impliquer aux diverses  tapes du processus scientifique,** de la formulation de la question de recherche   la conception du protocole, la collecte et l'analyse des donn es et la diffusion des r sultats.
5. **Les participants citoyens b n ficient de retours d'information sur le projet.** Par exemple sur la fa on dont les donn es sont utilis es et sur les r sultats qui en d coulent, qu'ils soient de nature scientifique, politique ou soci tale.
6. **Les sciences participatives doivent  tre consid r es comme une d marche de recherche comme une autre, avec ses limitations et ses biais qui doivent  tre pris en compte lors de l'interpr tation des donn es collect es.** Cependant,   la diff rence des approches traditionnelles de la recherche, les sciences participatives permettent une plus forte implication du public et une d mocratisation de la pratique scientifique.
7. **Les donn es et les m tadonn es produites lors de projets de sciences participatives sont ouvertes et, si possible, les r sultats sont publi s en acc s libre.** Le partage des donn es peut intervenir pendant le projet ou   son issue, sauf si des raisons de s curit  ou de protection de la vie priv e s'y opposent.
8. **Les participants citoyens sont remerci s dans les r sultats et les publications issus de ces projets.**
9. **Les programmes de science participative sont  valu s sur leurs productions scientifiques, la qualit  des donn es produites, l'exp rience acquise par les participants et au-del , sur les impacts en mati re soci tale ou politique.**
10. **Les pilotes des projets de science participative prennent en compte les questions l gales et  thiques sur les droits d'auteur et de propri t  intellectuelle, les accords de partage des donn es, la confidentialit , la reconnaissance du travail effectu , ainsi que les impacts environnementaux de l'ensemble des activit s men es.**